



Strasbourg, 9 décembre 2025

CEPEJ(2025)12

**COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

2026 – 2029 Plan d'action de la CEPEJ (*PLAN D'ACTION DE LA VALETTE*) :

“Renforcer l'État de droit en améliorant la confiance dans les systèmes judiciaires”

Document adopté par la CEPEJ lors de sa 45ème réunion plénière (Strasbourg, les 4 et 5 décembre 2025)

Plan d'action de la CEPEJ 2026-2029 (PLAN D'ACTION DE LA VALETTE)
“Renforcer l'État de droit en améliorant la confiance dans les systèmes judiciaires”

Le Plan d'action 2022-2025 de la CEPEJ prévoyait la promotion de la digitalisation au sein des systèmes judiciaires afin de favoriser un meilleur fonctionnement de la justice, plan qui a été mis en œuvre au moyen des divers outils et lignes directrices élaborés au fil des années.

Bien que la digitalisation de la justice demeure un défi que les systèmes judiciaires doivent encore relever, la CEPEJ a constaté ces dernières années que les principes de l'État de droit sont de plus en plus menacés, entraînant une érosion progressive de la confiance dans le système judiciaire dans son ensemble. Tout en reconnaissant que le pouvoir judiciaire constitue le garant ultime de l'État de droit et de la démocratie, la CEPEJ a décidé, dans son nouveau Plan d'action, de travailler avec les autorités nationales et le pouvoir judiciaire pour que le système judiciaire soit mieux préparé et plus robuste face aux défis et aux attaques contre son indépendance et son impartialité.

La CEPEJ, qui devrait agir sur la base d'analyses spécifiques et ciblées, selon une approche axée sur les résultats, devra mettre en œuvre les actions suivantes :

A. Fournir des données actualisées, ciblées et comparables sur le fonctionnement des systèmes judiciaires
--

- ***Une analyse fondée sur des données***

Afin de fournir à toutes les parties prenantes du système judiciaire, y compris les décideurs publics, une vue d'ensemble de leurs systèmes judiciaires, leur permettant ainsi d'en évaluer les forces et les faiblesses, il est nécessaire de fournir des données récentes et des informations pertinentes (données N-1) sur l'état des systèmes judiciaires européens et de renforcer l'analyse fondée sur les données. La collecte de données devrait être affinée afin de recueillir des données sur les différentes étapes des procédures judiciaires.

- ***Des données centrées sur les usagers***

La collecte de données sur les besoins des différents usagers de la justice, en particulier les plus vulnérables, ainsi que de données sur la perception de l'efficacité de la justice et du niveau de qualité perçu par les utilisateurs et les professionnels pourrait également enrichir la vision d'ensemble résultant de la collecte de données de la CEPEJ.

- ***Des indicateurs sur mesure***

De nouveaux indicateurs utilisant les données collectées, adaptés aux réalités ou aux difficultés des systèmes judiciaires, y compris des indicateurs sur mesure pertinents pour un groupe de pays et des indicateurs sur la qualité de la justice, aideraient les États à évaluer et à améliorer le fonctionnement de leurs systèmes judiciaires.

- ***CEPEJ-STAT***

Fort de son succès, la base de données CEPEJ-STAT devrait continuer à évoluer et à être améliorée afin de rester la référence européenne de premier plan et fiable en matière de données et de statistiques judiciaires. Des efforts continus seront déployés pour la rendre encore plus conviviale et mieux répondre aux besoins des États membres et des autorités judiciaires nationales, afin de mieux soutenir les politiques et les réformes judiciaires basées sur des données.

B. Soutenir la transformation numérique et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la justice, dans le respect des droits humains, de l'État de droit et des valeurs démocratiques

- ***Une double approche offrant à la fois une réflexion éthique et des outils pratiques pour orienter les professionnels conformément à la Charte de la CEPEJ et à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA***

Si la mise en œuvre de l'IA dans les systèmes judiciaires est susceptible de permettre une plus grande efficacité, elle soulève également des questions qui pourraient menacer la confiance du public dans le système judiciaire. Elles concernent le manque de transparence et d'explicabilité, l'érosion du jugement humain et de l'empathie, les risques de discrimination, ainsi que des préoccupations liées à la sécurité et à l'intégrité des données, à la légitimité démocratique et à la responsabilité. Un autre défi important est la transformation radicale des professions juridiques, avec la crainte de pertes possibles d'emplois pouvant empêcher la prise en compte des besoins des justiciables.

Pour relever ces défis, les travaux de la CEPEJ devraient se concentrer en particulier sur l'utilisation sécurisée de l'automatisation dans les procédures judiciaires, l'impact du droit informatique sur les procédures, les exigences et les voies à suivre pour assurer la souveraineté des données en Europe, le traitement des *deep fakes* et des preuves électroniques, ainsi que la promotion des outils open source et de la standardisation.

- ***Création d'un observatoire de l'IA dans la justice***

Compte tenu de la rapidité des progrès technologiques dans le domaine de la numérisation, y compris l'IA, le Centre de ressources sur la cyberjustice et l'IA devrait évoluer vers un Observatoire de l'IA dans la justice.

Outre le suivi de l'émergence d'outils basés sur l'IA et la facilitation des échanges d'expériences en la matière, l'Observatoire devrait procéder à une analyse approfondie des principaux systèmes d'IA au regard des exigences réglementaires et éthiques, présenter et promouvoir les outils particulièrement prometteurs présentant un intérêt commun, et permettre des analyses thématiques et des orientations visant un système judiciaire de qualité. Cela pourrait inclure, par exemple, la collecte de la jurisprudence pertinente et la création/le partage de modèles pour les évaluations des risques, les clauses d'achat, etc.

C. Contribuer à renforcer l'engagement des professionnels du droit et le soutien dont ils bénéficient

- ***Renforcer l'attractivité de la profession de juge***

Dans la mesure où l'attractivité de la profession judiciaire est considérée comme un problème croissant pour certains États membres, la CEPEJ devrait poursuivre ses travaux sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et sur le bien-être des juges et autres professionnels de la justice.

- ***Un nouveau cadre pour guider les professionnels dans l'environnement numérique***

Un cadre rappelant les principes, les outils et les bonnes pratiques permettant d'utiliser les technologies numériques de manière transparente, sûre et inclusive pour les usagers comme les professionnels du droit et visant à garantir que l'évolution numérique demeure pleinement respectueuse des droits fondamentaux, de la qualité de la justice et de la confiance du public devrait être développé.

- ***Contribuer à l'amélioration de l'expertise judiciaire***

Des garanties permettant aux experts judiciaires de travailler en toute confiance avec les tribunaux et les autres professionnels de la justice devraient être envisagées. Le coût de l'expertise, la disponibilité et la qualité du travail des experts devraient être pris en considération à cet égard.

D. Éliminer les obstacles à l'accès à la justice pour tous

▪ ***Une justice plus humaine***

Une Charte visant à promouvoir l'humanisation de la justice devrait être adoptée afin de garantir que les systèmes judiciaires en Europe sont accessibles, équitables, transparents, respectueux de la dignité et continuent de bénéficier de la confiance de leurs utilisateurs dans un environnement de plus en plus numérisé.

Elle devrait inclure des mesures visant à réduire la fracture numérique, à améliorer la connaissance des droits qui ne peuvent se limiter aux informations trouvées sur les réseaux sociaux ou grâce à l'IA, et à repenser le service public de la justice, qui devrait mieux répondre aux besoins des usagers. Elle devrait concerner les groupes vulnérables, mais pas uniquement. L'amélioration de l'accès à la justice implique nécessairement une coopération plus étroite avec les avocats. Dans ce cadre, l'impact des coûts des procédures judiciaires sur l'accès à la justice par les usagers pourrait être mesuré.

▪ ***Une communication structurée et systématique sur les questions de justice***

Dans une société où la communication est instantanée, la CEPEJ devrait poursuivre sa mission de développement d'outils concrets destinés aux tribunaux et aux professionnels du droit dans le but d'améliorer l'accueil des justiciables et de mieux communiquer avec eux et avec les médias sur le fonctionnement du système judiciaire.

E. Améliorer l'efficacité de la justice, notamment par la gestion des ressources et de la charge de travail

▪ ***Un nouveau groupe de travail sur l'effectivité des procédures judiciaires***

La gestion du temps judiciaire n'étant qu'un aspect de l'efficacité de la justice, la CEPEJ souhaite élargir le champ d'action de son groupe de travail sur la gestion du temps judiciaire (CEPEJ-SATURN) et le transformer en un nouveau Groupe de travail sur l'effectivité des procédures judiciaires, travaillant sur la manière dont la justice est rendue, ce qui va au-delà du fait de s'assurer que justice est rendue. Il s'agit de la fluidité, de la rapidité et des moyens avec lesquels les procédures judiciaires ou administratives sont menées, mais également des techniques modernes de gestion du fonctionnement des tribunaux à tous les niveaux, sans compromettre l'équité ou le respect des procédures.

▪ ***Lutter contre les retards grâce à une organisation efficace des tribunaux***

Les mesures visant à réduire l'arriéré judiciaire, les systèmes fiables d'évaluation de la complexité des affaires et de la charge de travail, ainsi que le traitement efficace des petits litiges comptent parmi les principaux outils permettant d'assurer une gestion efficace des affaires. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme posant comme principe fondamental le fait de mener une procédure judiciaire dans un délai raisonnable, la CEPEJ devrait poursuivre ses travaux visant à identifier les causes des retards dans les procédures judiciaires et à lutter contre l'arriéré judiciaire, notamment en recensant les bonnes pratiques, et devrait actualiser et développer davantage les outils existants pour l'exécution des procédures. La gestion et l'organisation des tribunaux, concernant les ressources humaines, les budgets ou la formation judiciaire, contribuent à l'efficacité de la justice et à rendre la justice dans un délai raisonnable.

- ***Les modes alternatifs de règlement des différends***

Le renforcement des modes alternatifs de règlement des différends, notamment la médiation, est également un élément clé d'un système judiciaire efficace et de qualité.

F. Une approche affinée et ciblée de la coopération bilatérale ou multilatérale
--

- ***Renforcer la visibilité des outils de la CEPEJ***

Afin d'accroître les résultats de ses activités intergouvernementales et de coopération bilatérale et régionale, la CEPEJ devrait améliorer la visibilité de ses outils grâce à une communication plus claire, directe et innovante suite à leur adoption lors des réunions plénières, des liens plus étroits avec les différents acteurs de la justice et le renforcement de ses Réseaux. Un « plan de visibilité » des outils et des projets de coopération devrait être mis en place, éventuellement avec la participation d'experts qui connaissent les atouts de la CEPEJ et les besoins des États, afin d'encourager davantage de programmes de coopération.

- ***Une approche innovante et sur mesure en matière de coopération***

Afin d'améliorer la mise en œuvre de ses outils dans les États membres et observateurs, la CEPEJ devrait renforcer la coopération bilatérale ou multilatérale sur mesure, éventuellement dans le cadre d'une implication à court terme répondant aux besoins concrets des États.